

Procès-verbal de la première séance ordinaire du **conseil provisoire de Laverlochère- Angliers**, tenue à la salle du conseil, situé au 11 A rue Principale Sud, le 7 mai 2018 à 19 h 30 sous la présidence du maire Daniel Barrette.

Sont présent : Madame Lyna Pine, mairesse, suppléant;  
Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Monsieur Sébastien Fortier, conseiller ;  
Madame Marcelle Vilandré, conseillère;  
Madame Valérie Lemens-Turgeon, conseillère;  
Madame Madeleine Frigon, conseillère;

Sont absent : Monsieur Éric Bergeron, conseiller;  
Monsieur Jacquelin Golenski, conseiller;  
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;

Est également présente: Madame Monique Rivest, directrice générale, secrétaire-trésorière, g m.a.

**1.- Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

**2.- Adoption de l'ordre du jour.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

18-05-121

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Sébastien Fortier d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**3.- Adoption des procès-verbaux du 9 avril 2018.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil provisoire ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 avril 2018,

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil provisoire déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture ;

18-05-122

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 9 avril 2018;

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **4.1.- Dérogation mineure 2018-26.**

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation demandée relève de l'application du Règlement sur les dérogations mineures no. 200-99;

**CONSIDÉRANT** que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone Aa4 au plan joint au Règlement de zonage

**CONSIDÉRANT** que la demande n'est pas appuyée d'une recommandation d'un professionnel ou d'une préparation de terrain en vue d'un reboisement intégral du site;

**CONSIDÉRANT** que le règlement municipal de zonage à la section 4.41 permet la coupe du 1/3 des arbres de 10 cm de diamètre dans la bande de protection de 30 mètres le long d'un chemin public;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil provisoire de refuser la demande 2018-26;

18-05-123

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon de refuser la demande de dérogation mineure 2018-01 tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **4.- Période de questions et demande verbale.**

Le maire donne la parole au public et reçoit les questions de l'assistance.

MADA comité

Le comité demande une ligne d'arrêt entre le château et l'église au coin de la rue Principale Sud et St-Isidore afin de rendre l'intersection plus sécuritaire et de réserver une place de stationnement avec vignette à la salle Le Pavillon. Le maire prend acte de la demande.

Une demande est faite afin d'autoriser les utilisateurs de VTT à circuler sur le chemin des rangs 1 et 2 Baby.

#### **Avis de motion**

Le conseiller Sébastien Fortier donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la circulation de VTT sur la route des rangs 1 et 2 de Baby.

Le projet de règlement sera déposé à une autre séance.

#### 5.- Revenus

Parmalat	46 144.60 \$
Location salle	919.50 \$
Pénalité courus à recevoir	3.89 \$
E.L.A.N. Laverlochère	501 000.00 \$
PAFREM	45 028.00 \$
Taxes à recevoir	5 464.07 \$
Mutation	4 694.57 \$
Foncières	68 824.24 \$
Aqueduc	8 470.68 \$
Égout	1 347.35 \$
Traitement des eaux	5 061.36 \$
Mat. Résiduelle	12 715.72 \$
Location salle	100.00 \$
Intérêts	286.29 \$
Bibliothèque Angliers	3 280.00 \$
Licence et permis	100.00 \$
Constat police	43.00 \$
Travaux aqueduc Gionet	40.83 \$
Remboursement subvention loisirs.	450.00 \$
Éduc. Pop. Ang. Journal local	400.00 \$
Remboursement FSST	288.74 \$
MRCT-appel pompier	272.55 \$
Mun. St-Eugène-appel pompier	172.00 \$
Arrondissement	0.02 \$
Total:	705 107.41 \$

#### 5.1- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil provisoire prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil provisoire prend en compte la liste des comptes à payer;

18-05-124

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Lemens-Turgeon que les dépenses présentées pour le mois d'avril 2018 soient autorisées pour des factures s'élevant 101 547.76 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 27 227.34 \$ consigné au

registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 avril 2018 imprimé le 3 mai 2018, totalisant des dépenses 128 775.00 \$, plus une somme de 11 321.13 \$ consignée au rapport des salaires nets du 25 avril 2018, le tout totalisant 140 096.13 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**6.- Correspondance.  
Violence conjugale**

**ATTENDU** que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU** qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

18-05-125

**EN CONDÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marcelle Vilandré que le conseil municipal proclame municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

L'Arsenal propose ses services pour faire l'entretien des habits de combat en regard de la nouvelle réglementation de la CNESST. Le conseil attendra la recommandation des pompiers.

Vendredi le 18 mai, le Comité Sport et Loisir demande le système de sons pour un party du comité. Il sera rangé dans le camion de Sébastien Fortier.

**CONSIDÉRANT** que le comité des Sports et loisir organise la Rigolade du printemps;

**CONSIDÉRANT** que le conseil provisoire a fait l'acquisition d'un système de son portatif;

**CONSIDÉRANT** que cet équipement aiderait au bon déroulement de l'activité;

**CONSIDÉRANT** que le conseil provisoire appui ses comités;

18-05-126

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de prêter le système de son au comité des sports et loisirs du 18 au 21 mai et plus particulièrement sous la responsabilité de monsieur Sébastien Fortier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **Conseil sécurité publique**

La directrice générale répondra au conseil de sécurité que le conseil est en accord avec les priorités qu'ils auront établies.

#### **Photocopieurs secteurs Angliers,**

Des informations supplémentaires sont demandées. La location se termine en juillet prochain.

#### **7.- Dossiers municipaux.**

##### **7.1.- TECQ., Laverlochère.**

L'ouverture de soumissions a eu lieu, jeudi, le 26 avril 2018, a eu lieu pour **fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux**. Le comité de sélection s'est rencontré le 2 mai 2018 afin d'évaluer les soumissions reçues.

#### **Recommandation comité sélection**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Laverlochère-Angliers à procéder à un appel d'offres sur SEAO #2018-04 pour services professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Laverlochère-Angliers a reçu quatre offres de services;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Laverlochère-Angliers a constitué un comité de sélection pour évaluer les offres reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport du comité a remis au conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'évaluation conclu que seuls deux (2) des quatre (4) offres reçues et analysées ont obtenu le pointage intérimaire requis.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Laverlochère-Angliers veut réaliser ces travaux dans les meilleurs délais et conditions;

18-05-127

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marcel Vilandré.

**QUE** la Municipalité de Laverlochère-Angliers accorde le mandat de services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit à la firme SNC-Lavalin pour un montant de 110 435.79 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres par invitation #2018-04.

**QUE** le maire ou la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents requis donnant plein effet à cette résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **TECQ Angliers**

Le maire fait état de l'évolution du dossier et sollicite le comité de voirie afin de visiter les routes prioritaires dans le but d'investir les sommes disponibles de la TECQ sur les routes secteurs Angliers.

#### **7.2.- Dossier eau potable, secteur Angliers**

Pas d'avancement en ce moment.

#### **7.3.- Centre communautaire.**

Le conseil demande d'écrire une lettre à la personne responsable du couloir de la peur afin de remettre les lieux propres avec son équipe et aussi avec le Comité Sport d'ici le 4 juin. Après cette date, le conseil s'occupera du ménage et facturera les comités concernés.

#### **7.4.- REL, Secteur Angliers.**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un relais d'éco centre secteur Angliers;

**CONSIDÉRANT** que la clôture est brisée et qu'il est plein de matières recyclables;

18-05-128

**CONSIDÉRANT** que le conseil provisoire veut conserver ce service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé la conseillère Madeleine Frigon que maintenir le REL ouvert pour la saison été 2018, à compter du 26 mai prochain pour se terminer le 13 octobre.

Que la clôture soit réparée et que les matières récupérables devront être transportées à l'endroit requis pour chaque matière spécifiquement.

Que soit intégré dans l'horaire régulier des journaliers municipaux, une plage afin de maintenir le site ouvert de 8 h à 12 h, 1 samedi par 2 semaines et d'assurer la rotation des employés.

Qu'un registre soit tenu avec les informations suivantes : le nom des contribuables qui accède au lieu, l'adresse, la matière apportée et l'heure.

Le papier brique, déchet de construction, rénovation doivent aller directement à l'éco centre situé à Fabre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.5.- Vente de machinerie.**

##### **Vente Camion 10 roues et niveleuse si vente.**

Une soumission reçue et annulée.

#### **7.6.- Abat poussière.**

**CONSIDÉRANT** qu'avec le regroupement le territoire s'est agrandi;

**CONSIDÉRANT** qu'il sera nécessaire de se procurer de l'abat poussière;

**CONSIDÉRANT** que la dépense est estimée à plus de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que 2 soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions portent seulement sur l'option chlorure de calcium liquide à 35 %

18-05-129

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Lemens-Turgeon que le contrat d'abat poussière, option chlorure de calcium liquide 35 % est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit RM entreprise pour une somme de 36 993.60 \$ plus taxes, soit une facture totale de 42 533.39 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **Appel d'offre nivelage**

**CONSIDÉRANT** qu'avec le regroupement le territoire s'est agrandi;

**CONSIDÉRANT** qu'il sera nécessaire de faire l'entretien d'été de tout le territoire;

**CONSIDÉRANT** que la dépense est estimée à plus de 25 000 \$;

18-05-130

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de procéder à un appel d'offres par invitation pour le service de nivelage de route. La directrice générale est mandatée pour procéder et obtenir un prix pour le prochain conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **7.7.- Éclairage location caisse et location de bureaux.**

Un rapport devrait nous être donné par l'inspecteur municipal.

### **7.8.- Subvention du député.**

**CONSIDÉRANT** que le député est à préparer l'octroi de subvention par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) est reconduit;

**CONSIDÉRANT** qu'un courriel a été acheminé aux municipalités afin de connaître des besoins des municipalités;

**CONSIDÉRANT** que nous devons identifier la nature et le lieu des travaux que le conseil désire réaliser;

18-05-131

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marcelle Vilandré de demander de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (anciennement le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)), dans des travaux de gravelage et rechargement dans le 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rang et sur le Chemin du Pin-Rouge, secteur Angliers. Le coût des travaux étant évalué à 232 000 \$. L'aide financière demandée s'élève à 100 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **7.9.- Compteur d'eau.**

**CONSIDÉRANT** que dans la résolution no 18-04-102 du mois d'avril, le conseil a autorisé un achat de compteur d'eau ayant une évaluation de 138.75 \$ chacun;

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation du coût datait de l'automne 2017;

**CONSIDÉRANT** que l'inspecteur municipal a participé à une démonstration du produit;

**CONSIDÉRANT** que le conseil peut choisir d'acheter l'appareil avec une lecture à distance;

18-05-132

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier de se procurer les 25 compteurs d'eau directs, au coût de 203.45 \$ l'unité. Concernant l'installation, la résolution 18-04-102 demeure valide.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **8- Rapport des comités.**

##### **8.1.- Brigade incendie.**

##### **Test borne-fontaine secteur Angliers**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue veut connaître l'intérêt de la Municipalité, à savoir qu'elle monte un projet comme en 2014, soit l'embauche d'une personne qui s'occupe de faire le test de débit des borne-fontaine de votre municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le conseil provisoire est conscient de la nécessité de faire ce test;

18-05-133

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon de demander à la MRC de Témiscamingue que le conseil provisoire est intéressé, à participer au test de débit des borne-fontaine, incluant les secteurs Laverlochère et Angliers, ainsi, l'action 11 du schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie qui demande de maintenir et, au besoin, bonifier le programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux incendies sera complété.

Adopté à l'unanimité des conseillers

##### **8.2.- Commission familiale et MADA.**

Déjà passé.

##### **8.3.- Comité patrimoine.**

Rien de spécial.

**8.4.- Corporation de développement Laverlochère et Angliers.**

De l'information a été donnée.

**8.5.- Foresterie des Quinze.**

Une rencontre a eu lieu le 11 avril. L'année se termine le 31 mai, en juin une rencontre des deux conseils municipaux devrait se tenir à Angliers afin d'effectuer le partage des biens.

**8.6.- La Régionale.**

Toujours en attente de signature de l'entente communauté autochtone.

**8.7.- Éducation populaire.**

Rien de nouveau.

**8.8.- Bibliothèque.**

De l'information est donnée sur la subvention octroyée, secteur Angliers.

**8.9.- Les promoteurs d'Angliers.**

Dépôt des états financiers 2017.

**8.10.- Fabrique St-Viateur d'Angliers.**

Il y a discussion sur ce point.

**9.- Suivi à la dernière séance du conseil.**

**9.1.- Comité RH.**

**Embauche journalier**

**CONSIDÉRANT** que le poste de journalier a été publié;

**CONSIDÉRANT** que le comité ressource humaine a rencontré des candidats en entrevue;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a du retard dans les ouvrages saisonniers;

**CONSIDÉRANT** que candidats se sont démarqués;

18-05-134

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Lemens-Turgeon d'embaucher messieurs Billy Presseault et David Bergeron comme journalier, au salaire établi dans la politique salariale 2018. Il y a une période de probation de 3 mois pour chaque employé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **Logo**

Les commentaires seront acheminés au fournisseur.

### **Ordinateur**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale s'apprête à prendre sa retraite;

**CONSIDÉRANT** qu'une période d'accompagnement est prévue pour le transfert des connaissances et des dossiers;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un poste qui est presque désuet;

**CONSIDÉRANT** qu'un nouveau poste de travail est nécessaire afin d'assurer la relève;

18-05-135

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier d'acheter un ordinateur neuf, option tour selon la proposition de Service informatique Logitem, daté du 4 mai 2018, de marque Asus NTÉGRAL 11515 pour une somme 1 074.75 \$ avec les options s'élevant à 257 \$ plus les frais d'installation et de configuration.

D'autoriser l'achat d'une Licence temporaire MegaGest 6 mois (1er mai au 30 octobre 2018) 835.05 avec tx +228 =1063 \$, si nécessaire au bon fonctionnement du bureau.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **Cotation photocopieur**

La directrice générale apporte de nouvelles cotations malgré la résolution 18-04-112 pour un photocopieur plus performant, surtout au niveau de la numérisation. Le conseil demande de s'informer à une autre compagnie.

### **9.4.- Règlement Rénovation Québec.**

#### **Cadastre terrain E.L.A.N.**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal s'est engagé dans le règlement no 2017-308 a donné un terrain au comité ÉLAN;

**CONSIDÉRANT** qu'un terrain devant servir à la construction d'une résidence pour les Aînés recommande qu'elle soit située à un endroit où il y a de l'activité;

**CONSIDÉRANT** que suivant les recommandations de l'architecte, la superficie du terrain est de 200 pieds sur 240 pieds tel que décidé par la résolution no 17-10-1773 de la municipalité de Laverlochère;

**CONSIDÉRANT** que pour vendre ce terrain il doit être cadastré;

**CONSIDÉRANT** que par les engagements des municipalités suivent dans la municipalité fusionnée de Laverlochère-Angliers;

18-05-136

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon que le conseil municipal assume les frais de cadastre afin de vendre le terrain au comité É.L.A.N. Laverlochère, ayant une dimension d'environ 200 pieds par 240 pieds situés au coin de la rue des Écoles sud et Arpin Ouest, plus connu sous le nom de terrain de balle.

Que le maire, Daniel Barrette ou la mairesse, Lyna Pine et la directrice générale Monique Rivest, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Laverlochère tous les documents donnant plein effet à cette résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 9.4.- Engagement planification stratégique

**CONSIDÉRANT** la présentation du mois dernier dans le dossier de la planification stratégique;

**CONSIDÉRANT** que le conseil est en accord avec les principes et les valeurs issu de la planification stratégique du Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que le conseil provisoire adhère à la vision commune;

18-05-137

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Lemens-Turgeon que le conseil provisoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers, consent, en tant que partenaire engagée envers la planification stratégique du Témiscamingue 2018-2022 et de mandater le maire et la mairesse à signer la charte de partenaire engagé pour et au nom de la Municipalité de Laverlochère-Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 9.5.- Nom du journal

**CONSIDÉRANT** que dans la nouvelle municipalité, il y avait un journal local;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire harmoniser les dossiers municipaux et faire une nouvelle communauté;

**CONSIDÉRANT** qu'un concours afin d'avoir un nom rassembleur pour le journal local;

**CONSIDÉRANT** les suggestions reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier que le nom du journal de la municipalité de Laverlochère-Angliers sera « **Entre vous et nous** » suggéré par madame Lorraine Boucher.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-05-138

**10.- Clôture de l'assemblée.**

L'ordre du jour n'étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marcelle Vilandré que la séance soit ajournée à lundi, le 14 mai 2018 à 19 h 30, il est 22 h 40.

---

Daniel Barrette, maire

---

Monique Rivest, dg, sec. très.

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Daniel Barrette, maire